

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1, près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3.

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.

Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS .

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

POUR L'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 28 Janvier 1874.

ACTES OFFICIELS.

Le Prince a rendu, le 31 décembre dernier, une Ordonnance modifiant le Code d'Instruction Criminelle et dont les dispositions seront exécutoires à dater du 1^{er} mars prochain.

Le Prince, par Ordonnances du 2 janvier, a nommé pour trois ans :

Maire de la ville de Monaco :

M. le Chevalier Félix Gastaldi,

Adjoint au Maire :

M. Émile de Loth,

Membres de la Commission Communale :

MM. Honor Otto,

Laurent Bellando,

François Gastaud,

Henri Notari,

Nicolas Blanchi,

François Aureglia,

Effisio Roasio.

Le Prince, par Ordonnance du 8 du même mois, a nommé pour trois ans Membres du Comité de l'Instruction Publique :

MM. le Chev^r Léonce de Castellet, Président,

Henri de Payan,

le docteur Guillaume Coulon,

Aymard Donnève,

Henri Leydet, Secrétaire.

Le Prince, par Ordonnance du même jour, a nommé pour trois ans, Inspecteur des écoles M. l'Abbé Ramin, Docteur en Théologie, Archiprêtre de la Cathédrale.

Les Codes qui forment le Corps de lois de la Principauté datent de 1815. Pendant cette période de plus d'un demi siècle, de graves lacunes ont été révélées par l'expérience d'une longue pratique; de larges modifications devenaient indispensables en présence des progrès de la science juridique et des améliorations introduites dans la législation des pays voisins. La nécessité de remédier à cet état de choses répondait au vœu unanimement manifesté

par ceux qui se préoccupent de la justice et de l'intérêt de la société.

Cette nécessité ne pouvait échapper à la sollicitude éclairée du Prince Charles III.

Depuis longtemps en effet, le Prince a pris l'initiative des réformes qu'appelaient la mise en valeur des richesses du pays et l'accroissement des rapports internationaux, mais il a pensé que de grands changements en pareille matière dans des questions d'un si haut intérêt ne pouvaient être opérés qu'en reformant successivement nos Codes et en préparant leur ensemble par des Ordonnances destinées à donner satisfaction aux besoins les plus pressants et à faciliter la transition des lois anciennes aux lois nouvelles.

C'est dans ce but, qu'il y a quelques années, l'organisation judiciaire a été améliorée et l'inamovibilité conférée aux juges, précieuse garantie d'indépendance et noble privilège du Corps qui a la mission de protéger la société et d'assurer le respect des droits et l'observation des devoirs de tous.

Une autre Ordonnance spéciale a introduit dans nos lois l'application des circonstances atténuantes qui, en étendant le pouvoir discrétionnaire du juge, lui permet de modérer les dispositions souvent trop absolues du Code pénal.

Enfin, l'utile institution de la Justice de paix qui forme le premier degré de la hiérarchie judiciaire a été, aussitôt sa création, accueillie avec une satisfaction générale.

Le Code d'instruction criminelle qui vient d'être promulgué, ouvre la série de la révision des lois de la Principauté. Le Code pénal est en ce moment soumis à l'examen du Conseil d'Etat, et sera prochainement publié. Ces deux Codes, qui sont le complément l'un de l'autre renferment toutes les dispositions propres à protéger la société par une prompte et juste repression des crimes et des délits, tout en offrant une entière sécurité aux accusés et en garantissant les droits sacrés de la défense.

Les nouveaux Codes qui régissent les matières Civiles et Commerciales, seront dans un temps rapproché, successivement mis en vigueur.

Alors sera réalisée l'œuvre si importante de la révision des Codes de la Principauté, qui désormais, en harmonie avec les besoins, les progrès de notre époque et la législation des autres Etats, formeront un faisceau de sages lois sous l'empire desquelles chacun trouvera justice, protection et sécurité.

Il était réservé au Prince Charles III d'accomplir cet immense bienfait que l'histoire inscrira au nombre des actes les plus glorieux de Son règne.

NOUVELLES LOCALES.

M. Joseph Cubisol, Consul général de la Principauté à Tunis, a eu l'honneur d'être reçu le 12 de ce mois au nouveau palais dit *Kassar Saïd* près du Bardo, par S. A. le Bey, et de Lui remettre les insignes de Grand Cordon et de Grand Officier de l'Ordre de Saint Charles conférés par S. A. S. le Prince à S. Exc. le général Kerredine, Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères et à S. Exc. le général Ben Ismail, ministre de la marine et Garde des Sceaux.

Le Bey, entouré des Ministres et des hauts dignitaires de la Cour, a revêtu les deux généraux des décorations qui lui étaient présentées par le Consul Général.

S. A. en se montrant très sensible à cette nouvelle preuve d'estime et d'amitié du Prince, a chargé M. Joseph Cubisol de faire parvenir à S. A. S. Ses plus vifs remerciements avec l'expression de Son sincère attachement.

LL. AA. la Princesse Florestine Duchesse d'Urach Wurtemberg, la Princesse Mathilde, les Princes Wilhelm et Karl sont arrivés vendredi dernier à Monaco à 4 heures.

S. Exc. le Gouverneur Général, M. le Secrétaire Général du Gouvernement et M. le Lieutenant-Colonel, Baron Berthier de Lasalle, Aide-de-Camp du Prince, s'étaient rendus à la Gare pour recevoir LL. AA.

Trois voitures de la Cour ont conduit les Augustes voyageurs et leur suite au Palais. S. A. S. le Prince et S. A. S. Madame la Princesse Mère attendaient la Princesse au haut du grand escalier de marbre.

S. A. Madame la Princesse Florestine est accompagnée de M^{me} la Baronne de Biegeleben, Dame d'honneur et de M. le Baron de Koenig, Chambellan.

Le mariage de S. A. la Princesse Mathilde d'Urach Wurtemberg avec S. Exc. le Prince de Viano sera célébré au Palais de Monaco, lundi prochain 2 Février.

Par suite d'un double deuil, cette cérémonie aura lieu en famille et ne sera suivie d'aucune fête.

S. A. S. le Prince Héritaire a quitté Lisbonne le 23 de ce mois à bord de l'*Hirondelle* se dirigeant vers Gibraltar, où il est arrivé le 27.

La fête de sainte Dévote, patronne de la Principauté, a été célébrée hier, mardi, avec toute la pompe accoutumée.

Le feu de joie traditionnel a été allumé, la veille, à l'entrée du vallon des Gaumates. Une double rangée de lanternes vénitiennes formait une avenue lumineuse à la chapelle consacrée à la Sainte. En même temps, un gigantesque feu brûlait sur la Place du Palais aux acclamations joyeuses de la foule. Des fusées, des pétards, et des coups de feu n'ont pas cessé de retentir durant toute la soirée.

Le lendemain, une grand' messe en musique a été chantée à l'Eglise de la Visitation, cathédrale provisoire. Toutes les Autorités civiles et militaires de la Principauté y assistaient. La Compagnie des Gardes de S. A. S., en armes, et en grande tenue, ainsi que le corps des Carabiniers, occupaient le centre de l'église.

L'après-midi a eu lieu, au milieu d'un grand concours de fidèles, la procession des reliques de la sainte. Les Autorités suivaient le dais qu'escortait un piquet de Carabiniers.

Lors du passage de la procession sur la Place du Palais la Compagnie des Gardes rangée en bataille a rendu les honneurs militaires.

Des salves d'artillerie, tirées de la batterie de la Place du Palais, ont retenti durant le trajet du cortège religieux sur le quai de la Condamine, où il a été également accueilli par les décharges de mousqueterie des barques pavoisées aux couleurs nationales.

Après une station de quelques instants à la chapelle de Sainte-Dévote, où a été donnée la bénédiction, la procession a fait sa rentrée en ville par la promenade Saint-Martin, au bruit des cloches et au son de la musique jouée par la Société philharmonique.

Un affreux accident est survenu hier pendant que la procession de Sainte Dévote passait sur la place du palais. Un des gardes du Prince chargé du service de la batterie destinée aux salves d'artillerie, ayant glissé la gargousse dans le canon avant que le chef de pièce ait complètement bouché la lumière, le coup est parti et le malheureux servant a eu l'avant bras droit emporté et la figure horriblement brûlée par l'explosion.

Immédiatement transportée à l'Hôtel-Dieu, la victime a reçu les soins les plus pressés de MM. les docteurs Coulon, Chevalet et Dalmas. L'amputation a eu lieu dans la soirée et a bien réussi, mais la gravité des blessures à la tête est telle qu'on ne peut encore répondre de la vie du blessé.

A la première nouvelle, le Prince a envoyé un de ses Aides-de-Camp à l'Hôtel-Dieu pour s'enquérir de tous les détails et témoigner la part qu'il prend à ce triste événement qui a causé dans la ville la plus pénible sensation.

On lit dans le *Phare du Littoral* de mardi dernier :

Dans notre numéro du 24 de ce mois, nous avons reproduit une nouvelle à sensation donnée par *La Vie Mondaine à Nice* et relative à un prétendu projet de mariage de S. A. S. Charles III, Prince de Monaco. Nous avons fait cette reproduction, non-seulement sous toutes réserves, mais en disant assez clairement qu'une telle annonce ne pouvait rencontrer que des incroyables.

Nous sommes aujourd'hui en mesure d'affirmer, non-seulement qu'elle est sans fondement, mais encore qu'aucune circonstance n'a pu donner raisonnablement lieu à un pareil bruit.

Un tir supplémentaire a eu lieu, mercredi. Le prix consistait, comme les autres, en un objet d'art ajouté à 50 fr. d'entrée. Quarante-six tireurs.

M. Wagatha, qui a pris part au concours, a remporté le premier prix avec douze pigeons sur douze; mais il a galamment abandonné l'objet d'art au vainqueur de la poule qui a suivi, M. R. Hennessy.

M. Dortodot a été classé après M. Wagatha avec onze pigeons sur douze.

Enfin, vendredi, a été tiré le prix de consolation, handicap libre. Un objet d'art et 1,000 fr. ajoutés à 50 fr. d'entrée. Le second devait recevoir 35 %; le troisième 15 % sur les entrées. Quarante-huit tireurs engagés. Trois pigeons à abattre.

M. Jourdiar a été proclamé premier avec sept pigeons sur sept, et M. Jee, second, avec six pigeons sur sept.

Cette journée favorisée par un temps magnifique, a dignement clôturé la série des concours du mois de janvier. Plusieurs des représentants de la haute société cosmopolite de Nice et de Menton s'étaient donné rendez-vous dans le ring; nous y avons remarqué, entre autres dames, la princesse Souvaroff, M^{me} Case, la princesse Korsakow, la duchesse de Mouchy, etc.

Le soir, un banquet de soixante couverts réunissait tous les tireurs dans l'atrium du tir, décoré avec un luxe oriental. Les rampes du grand escalier et celles des terrasses étaient ornées de verres de couleur, et, au centre de la pelouse brillait, en lettres de feu, le nom de Sir W. Call, vainqueur du grand prix.

Deux journées consécutives de pluie, nous avaient fait craindre un moment que le beau temps, qui nous traite en enfants gâtés depuis si longtemps, ne changeât d'allures. Il n'en a rien été. Le soleil brille de nouveau de tout son éclat. Nous jouissons d'une véritable température de printemps.

Ainsi qu'elle a coutume de le faire chaque année, l'Administration du Casino a offert mercredi soir un magnifique banquet aux représentants des presses anglaise, française et belge venus à Nice et à Monaco pour rendre compte des courses et des concours de tir.

Le dîner, présidé en l'absence de M. Blanc par M. Wagatha, a eu lieu dans la salle mauresque du tir dont la pelouse portait au centre ces mots en lettres de feu : à la Presse. Les rampes des terrasses, et l'escalier conduisant à l'établissement étaient ornés de verres de couleur. Cette illumination, intelligemment combinée par M. Blot, offrait le plus ravissant coup d'œil.

Trente-quatre convives ont pris place à la table du banquet dressée avec un goût exquis par M. Salerou, directeur de l'Hôtel de Paris. Le menu que nous publions ci-après, donnera une idée de la façon dont l'Administration traite ses invités :

Huitres d'Ostende.

POTAGES.

Bisque et Consommé Royale.

HORS-D'ŒUVRE.

Beurres, Caviar, Thon, Anchois, Radis, etc.
Bouchées Joinville.

RELEVÉS.

Darne de Saumon à la Chambord.
Filet de Bœuf Richelieu,
Jambon d'York aux Épinards.

ENTRÉES.

Poulardes à la Toulouse.
Côtelettes de Chevreuil purée de Marrons.
Aspics de Homard en Belle-vue.
Sorbets Cardinal.

ROTS.

Faisans Truffés flanqués de Bécasses.
Salade de Saison.

ENTREMETS.

Asperges en Branche.
Fromage Glacé Vénitienne.
Croquant-Bouche.
Pièces Montées.

DESSERTS ASSORTIS.

Plusieurs toasts ont été portés; nous mentionnons tout particulièrement celui en vers de M. Léon Guillet, rédacteur du *Charivari*, toast où pétillait l'esprit gaulois.

M. Lemerrier de Neuville donnera ce soir, au Casino, une représentation avec ses Pupazzi.

Le spectacle se composera de *Une séduction*, pièce en 1 acte, de *L'affaire Saint-Menuphar*, scène d'audience, et du *Pays des cocos fêlés*, revue-vaudeville en 1 acte.

La presse de la France entière a assez vanté le talent de M. Lemerrier, pour que nous nous dispensions d'en parler. Qu'il nous suffise de prédire à ceux qui assisteront à ce spectacle, et qui ne connaissent pas les Pupazzi, une charmante et hilarante soirée.

Félix Koniecko, qui le 29 décembre s'était comme on se le rappelle, tiré un coup de pistolet et fait une blessure sans gravité, dans des conditions si étranges, a comparu avant-hier lundi devant le Tribunal Supérieur sous l'inculpation de chantage.

Il a été renvoyé des fins de la poursuite faute de preuves suffisantes.

THÉÂTRE DE MONTE CARLO.

MARDI. — *Le Tatersall brûlé* est une de ces comédies comme on en fait beaucoup aujourd'hui; cela n'a rien de bien saillant, mais cela amuse. C'est toujours l'histoire du mari qui, fatigué de sa femme, finit par s'apercevoir cependant que cette dernière est encore au fond sa meilleure amie.

Un *quiproquo* original entre la femme et un ami du mari, forme la scène la plus intéressante de cette pièce. C'est drôle. Voilà en somme la seule qualification exacte, croyons-nous, que l'on puisse donner au *Tatersall*.

MM. Landrol et Maurice Simon ont été excellents, et M^{lle} Kelly a joué avec sentiment son rôle de femme délaissée.

On se rappelle la fameuse brochure de M. Alex. Dumas : *L'Homme-Femme*. L'éminent écrivain y traite la question de l'adultère et, admettant le *flagrante delicto*, conclut par ces mots : *Tue la !*

Une conclusion aussi catégorique devait forcément faire naître, non seulement des écrits contradictoires, mais même des parodies. C'est une de celles-ci que M. Berthelien nous a dites sous le titre de : *Ne la tue pas*.

On ne peut que rire en face des extravagances débitées par cet artiste dont le talent comique est assurément hors ligne. Sa définition géométrique surtout a obtenu un succès pyramidal.

La petite pochade *l'Oiseau fait son nid*, a valu également à cet artiste des bravos énergiques. Disons de suite que M. Thuilly l'a parfaitement secondé dans le rôle de *Florestan*. C'est un artiste consciencieux qui cherche à s'assimiler les types des personnages qu'il représente, et qui y réussit.

Nos félicitations à MM^{es} Berthall et Girardin, deux grisettes charmantes et par conséquent des plus alléchantes.

SAMEDI. — Seconde représentation de *Monsieur Alphonse*. De même que pour la première fois, la pièce a été rendue avec âme et talent par tous les artistes. Le public a applaudi et c'était justice. Nos félicitations bien sincères à tous les interprètes.

CHRONIQUE DU LITTORAL.

Nice. — La direction du Théâtre-Italien vient d'engager l'orchestre des *Dames viennoises*, composé de 50 personnes, dont le succès a été des plus éclatants à Vienne et à Paris.

Ces dames viendront à Nice directement de la capitale sans s'arrêter aux principales villes de la France.

Nous savons que M. Scalaberni, en outre des concerts qui seront donnés le soir au Théâtre-Italien, a l'intention d'offrir au public un *grand Veglione*, auquel prendra part cet orchestre féminin.

La salle sera décorée en cette circonstance avec tout le luxe et toute la mise en scène nécessaires pour que la soirée soit on ne peut plus brillante.

Nous apprenons que la fête annuelle de charité, donnée par M^{me} la vicomtesse Vigier, avec le concours des principaux artistes du Théâtre-Italien, fête annoncée pour le 27 du courant, au Cercle de la Méditerranée, est ajournée au 7 février prochain. Cette remise aurait été jugée nécessaire par suite des répétitions qu'exige l'opéra *Ernani*, qui ne figurait pas au répertoire, et qui est expressément monté pour la circonstance.

— La troisième journée des courses a été très-brillante; beaucoup de voitures sur le champ de courses; quelques cavaliers et amazones, et des piétons en foule. Voici le résultat de cette journée :

Prix de la Colonie Etrangère, course de haies. Trois chevaux partant. *Grenade*. à M. d'Espous de Paul est arrivé premier, *Roitelet* second.

Prix Massena, selling stakes. Deux chevaux partant. *Roitelet* est arrivé premier.

Grand prix de Nice. Cinq chevaux seulement, sur treize inscrits, se sont présentés au départ. *Nestor II* a gagné facilement *Marius* second. *Grenade* a été placé troisième.

M. Dennetier, l'organisateur de nos courses, a droit à toutes nos félicitations; grâce à lui, le turf de Nice a pris une importance relativement grande.

Toulon. — Le transport à vapeur *La Creuse*, commandé par M. Guérin Duvivier, capitaine de frégate, est parti pour Saïgon.

Si *La Creuse* est en route, un autre navire qui avait inventé l'art de trouver toutes sortes d'empêchements pour ne pas appareiller, s'est enfin décidé à déraper pour aller en station dans les mers du Sud, où il aurait dû arriver depuis 3 mois. *L'Infernet*, corvette à hélice de 1^{er} rang, est partie en étonnant tout le monde; on avait parié que ce navire ne partirait pas.

— Un aviso à vapeur de la marine royale italienne *Aquila*, commandé par M. Romarino, lieutenant de vaisseau, est arrivé de Naples, après une relâche à Porto Ferrajo.

Ce navire vient de remplir une mission également utile à la France et à l'Italie; le câble électrique de l'Algérie, passant par la Corse et la Sardaigne, s'étant cassé dans les Bouches-de-Bonifacio à la suite des dernières tempêtes, et l'Italie n'ayant pas d'autres voies de communication avec Cagliari, il s'agissait de réparer l'avarie dans le plus bref délai possible.

Malheureusement, sur deux bâtiments à vapeur affectés à ce service, la France n'en a pas dans ce moment un seul disponible; l'*Ampère* désarmé à Rochefort est attaché au service des lignes de l'Océan et la *Charente* attachée au service de la Méditerranée, est en grand travail d'installation aux Chantiers de la Seyne, où l'on exécute des travaux qui coûteront plus de 200 mille francs.

Les deux gouvernements se sont décidés à adopter une excellente mesure, la France fournit le câble et les ingénieurs chargés de l'opération, et l'Italie fournit le navire, qui fort heureusement se trouvait disponible.

VARIÉTÉS.

Le Climat de Monaco

La *Gazette des eaux* publie dans son dernier numéro l'article suivant :

Si l'on ne savait pas combien les données, les chiffres, les moyennes de la climatologie générale sont peu applicables à la climatologie des localités, en raison des conditions spéciales de géologie, de topographie, de végétation, de configuration, etc., que présente chacune de celles-ci, l'on pourrait s'en convaincre à Monaco, considéré non-seulement dans ses rapports avec Cannes, Nice, Menton et tout le littoral méditerranéen, mais encore envisagé en lui-même.

Cette succession de promontoires et de baies, de montagnes et de vallées, qui constitue la charmante Principauté, présente en effet, dans son petit et ravissant ensemble, un exemple remarquable des différences trop négligées par les géographes et par les médecins, qui séparent même dans un espace restreint les divers points de cet espace.

Ainsi, tandis que sur le rocher élevé de Monaco, l'on trouve les conditions climatologiques générales du littoral, déjà modifiées, néanmoins, par les montagnes de la Turbie et par les promontoires, qui sous le nom de cap d'Ail et de cap Martin, le protègent contre le vent du nord, nord-est et du nord-ouest, l'on rencontre des conditions climatologiques toutes différentes aux Spélugues, à la Condamine, baies et vallées qui sont encore beaucoup plus abritées.

Là, peu ou point de vent; là, pendant tout le mois de novembre et malgré un assez grand nombre de mauvais jours, une température moyenne de 12 à 14 degrés centigrades; là, une température si extraordinairement constante, que 3 ou quatre degrés, tout au plus, séparent ses maxima de ses minima; là, au 1^{er} décembre, des citronniers et des orangers couverts de fruits et de fleurs; là, toute notre flore du mois de juillet.

Là, enfin, un climat local dont on ne peut se figurer la beauté et la douceur qu'après en avoir subi la bienfaisante influence.

Ces conditions spéciales exercent une action très-remarquable sur la faune, sur la flore, sur les phénomènes dont l'étude appartient à la physiologie et à la pathologie. Elles doivent par conséquent, être prises en grande considération par le naturaliste et par le médecin. Elles fournissent d'importantes données à la géographie médicale locale, comme la climatologie générale, la distinction des différentes races humaines en fournissent à la géographie médicale générale.

C'est en étudiant chaque localité au point de vue des eaux, du sol, de la végétation, etc., que l'on parvient à établir le climat local corrélatif; on ne doit pas se dissimuler l'étendue, la difficulté d'un pareil travail, qui exigerait autant de monographies qu'il existe de localités à la surface du globe, mais les exigences de la science sont impérieuses, et déjà de nombreux travaux ont été faits dans cette direction. Tout le monde connaît les utiles recherches qui ont eu pour objet les climats locaux d'Hyères, de Nice, de Pau, de Madère, d'Alger, etc.

Parmi les localités qui présentent des caractères climatologiques très-différents de ceux de la zone à laquelle

elles appartiennent, on cite Jersey, Angers, Pau, Montreux, les îles Borromées, Pise, etc., dont les climats locaux se rattachent à la présence de la mer, d'un lac, de montagnes, d'une forêt, etc.

Eh bien, en raison de la configuration de son littoral et de la disposition de ses montagnes, la Principauté de Monaco présente dans quelques-unes de ses parties ces caractères complètement différentes, et l'on y trouve les particularités du climat du nord de l'Afrique.

Là, le naturaliste rencontre les palmiers, les aloès, les cactus, les figuiers de Barbarie du sol algérien; et le médecin y constate des conditions climatologiques infiniment préférables à celles de Cannes, de Nice, de Menton et des autres points du littoral méditerranéen.

La justesse de ces assertions ne sera pas contestée, lorsque la Principauté de Monaco aura été l'objet d'une étude médicale approfondie, et il est à désirer, dans l'intérêt de la science et de l'humanité, que cette lacune soit bientôt remplie.

(La suite prochainement)

ALFRED GABRIÉ, Rédacteur-Gérant.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO.

Arrivées du 19 au 25 Janvier 1874.

NICE. b. *St-Jean*, français, c. Baralis, sable.
 ID. b. *L'Assomption*, id. c. Audibert, id.
 ID. yacht à vapeur, *la Ville de Cannes*, id. c. Ricci, sur lest.
 MENTON. brick-g. *St-Michel Archange*, id. c. Palmaro, fûts vides.
 GOLFE JUAN. b. *L'Indus*, id. c. Jovenceau, sable.
 ID. b. *St-Ange*, id. c. Fornero, id.
 NICE. yacht à vapeur, *la Ville de Cannes*, id. c. Ricci, sur lest.
 ST-TROPEZ. goëlette, *la Revanche*, id. c. Daver, bois à brûler.
 NICE. b. *L'Assomption*, id. c. Mangiapan, sable.
 ID. b. *St-Michel*, id. c. Isoard, id.
 ID. b. *Résurrection*, id. c. Ciaïs, id.
 ID. b. *le Marin*, id. c. Arnulf, in.
 GOLFE JUAN. b. *L'Alexandre*, id. c. Robini, id.
 ID. b. *Deux Innocents*, id. c. Musso, id.
 ID. b. *Volonté de Dieu*, id. c. Daviu, id.
 MENTON. b. *St-Jean Baptiste*, id. c. Revelli, id.
 GOLFE JUAN. b. *L'Indus*, id. c. Jovenceau, id.
 MENTON. brick-g. *L'Elvire*, id. c. Palmaro, vin.
 GOLFE JUAN. b. *St-Ange*, id. c. Fornero, sable.
 ID. b. *L'Alexandre*, id. c. Robini, id.
 ID. b. *Volonté de Dieu*, id. c. Davin, id.
 ST-TROPEZ. b. *St-Joseph*, id. c. Palmaro, vin.

Départs du 19 au 25 Janvier 1874.

GOLFE JUAN. b. *Volonté de Dieu*, français, c. Davin, sur lest.
 NICE. yacht à vapeur, *la Ville de Cannes*, id. c. Ricci, sur lest.
 VILLEFRANCHE. b. *St-Jean*, id. c. Baralis, id.
 ID. b. *L'Assomption*, id. c. Audibert, id.
 CETTE. brick-g. *St-Michel Archange*, id. c. Palmaro, fûts vides.
 NICE. yacht à vapeur, *la Ville de Cannes*, id. c. Ricci, sur lest.
 GOLFE JUAN. b. *St-Ange*, id. c. Fornero, id.
 ID. b. *L'Indus*, id. c. Jovenceau, id.
 ID. b. *Volonté de Dieu*, id. c. Davin, id.
 VILLEFRANCHE. b. *L'Assomption*, id. c. Mangiapan, sur lest.
 ID. b. *Résurrection*, id. c. Ciaïs, id.
 ID. b. *St-Michel*, id. c. Isoard, id.
 ID. b. *le Marin*, id. c. Arnulf, id.
 ST-TROPEZ. b. *St-Jean Baptiste*, id. c. Revelli, f. vides.
 GOLFE JUAN. b. *L'Alexandre*, id. c. Robini, sur lest.
 ID. b. *Deux Innocents*, id. c. Musso, id.
 ID. b. *L'Indus*, id. c. Jovenceau, id.
 ID. b. *L'Alexandre*, id. c. Robini, id.

ÉTUDE de M^e HENRI LEYDET, Notaire
 Avocat près le Tribunal Supérieur.

En vertu de l'Ordonnance rendue sur requête par M. le Président du Tribunal Supérieur de la Principauté à la date du vingt janvier mil huit cent soixante-quatorze et sur la mise à prix fixée par M. l'Avocat Général,

Il sera procédé le vingt-cinq février prochain, jour

De mercredi, à dix heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur au Palais de Justice à Monaco, à la vente aux enchères publiques :

D'un jardin clos de murs, complanté de vignes et arbres fruitiers, situé à Monaco près de la promenade Saint-Martin, confrontant au midi M. de Millo et le domaine public, au nord Madame Biovès, à l'est le domaine, à l'ouest M. de Millo et les vendeurs,

Sur la mise à prix de treize mille francs, 13,000 fr.

Cet immeuble dépend de la succession de feu M. Marie-Alexandrine-Etienne-Michel de Sigaldi en son vivant capitaine de cavalerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Monaco le quinze mars mil huit cent soixante-sept, et est aujourd'hui la propriété de : 1° M. Joseph-Paul de Sigaldi, 2° M^{me} Marie-Delphine de Sigaldi, tous deux mineurs sous la tutelle légale de leur mère M^{me} Adèle Laforest de Minotti, veuve de Sigaldi, 3° Félix de Sigaldi, 4° M^{me} Françoise-Honorine-Antoinette de Sigaldi, veuve de Battisti,

Ces deux derniers, enfants majeurs du dit feu M. Etienne de Sigaldi, libres de leurs droits, s'étant joints volontairement aux mineurs pour faire procéder à la vente.

Tous les susnommés demeurant à Nice, ayant élu domicile à Monaco en l'étude de M^e Leydet, notaire et avocat.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles la vente du dit immeuble aura lieu a été déposé au greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, le vingt janvier mil huit cent soixante-quatorze.

S'adresser pour plus amples renseignements à M^e Leydet, avocat, ou au greffe du Tribunal.

Monaco, le 27 janvier mil huit cent soixante-quatorze.

LEYDET, avocat.

A VENDRE MEUBLÉE

LA

VILLA HORTENSIA

Créée par M. DUSAUTOY,

Salons, grande Salle à manger, Salle de Billard, Cabinet-bibliothèque, 10 Chambres de maître, Salle de Bain, dépendances, etc.

Communs, Cuisine, Office, 5 Chambres de domestique, Buanderie, Ecurie, Remises, etc.

Vaste Jardin, immenses Terrasses, Vue magnifique, pièce d'Eau, Grottes, Tonnelle, Serres, Potager, maison de Jardinier, etc.

S'adresser à la villa, à M. Lestiboudois, tous les jours de 2 h. à 4 h. de l'après-midi.

à Monaco, à M^e Leydet, Notaire.

à Nice, à M^e Desforges, rue de la Préfecture.

RESTAURANT DE LA PENSION SUISSE

tenu par G. VOIRON, à Monte Carlo

TABLE D'HOTE à 6 h. — 4 Fr. (vin compris).

Salon, Piano, Cabinets particuliers.

A VENDRE MEUBLÉE

Quartier de Monte Carlo, à Monaco.

VILLA PALMIERI

En face le Casino, touchant le Château-d'Eau.

Cette Villa comprend : Caves, Caveaux, Cuisine, arrière-Cuisine, Salle à manger, Chambres de bonnes, Salle de bains et trois chambres de maître avec Cabinet de toilette. — Grand salon. — Lieux à l'anglaise. — Grand vestibule à chaque étage, portes de service, jardin, kiosque, etc.

Entrée en jouissance immédiate. — Grande facilité de paiement.

On peut visiter la villa les Lundi, Mercredi et Vendredi de midi à 3 heures.

HORLOGERIE BIJOUTERIE

JOSEPH BASSO

rue du Milieu, 10,

Montres de Genève, pendules de Paris. — Réparation en tous genres.

Achat des matières d'or et d'argent

LEMAIRE DENTISTE DIPLOMÉ,

En face l'hôtel de la Condamine
Fait toutes les opérations relatives à son art. — Confectionne et place les dents et Dentiers d'après les systèmes les plus nouveaux.

Hôtel-Restaurant Strasbourg

TENU PAR LOUIS BOULAS

Ex-Cuisinier de l'Hôtel de Paris

Cabinets de société. — Chambres meublées.

SALLE DE BILLARD.

Monte Carlo, près le Casino (Monaco)

TAVERNE ALSACIENNE

tenue par JAMBOIS, à la Condamine.

GLACES ET SORBETS

AGENCE DE LOCATION

FÉLIX GINDRE

Expéditionnaire, au Port, à Monaco

Villas — Appartements meublés ou non meublés
Ventes et achats d'immeubles et de terrains

HOTEL BEAU-RIVAGE

Boulevard Monte Carlo (à égale distance des gares de MONACO et de MONTE CARLO)

Cet hôtel est dans une situation unique, plein midi, abrité des vents d'Est et du Nord. Site pittoresque, vue admirable sur la rade, la ville de Monaco, le Palais du Prince et la Corniche : à deux minutes du CASINO de Monte Carlo. TABLE D'HOTE à 6 heures. — DINERS à PART.

G^d HOTEL DES BAINS à MONACO

Cet hôtel admirablement situé sur la plage et qui est déjà avantageusement connu pour le confort de ses appartements et de son service, vient de s'adjoindre, comme annexe, l'ancien HÔTEL DU LOUVRE qui lui fait face, dont l'aménagement et l'ameublement ont été complètement renouvelés.

Grande terrasse, restaurant sur la mer. — Salle à manger, café, salon de conversation, où se trouvent plusieurs journaux et publications littéraires. — La pension avec déjeuner, dîner, logement et service compris, à des prix modérés.

35 minutes de Nice

MONACO — MONTE CARLO

20 minutes de Menton

La Principauté de Monaco, située sur le versant méridional des Alpes-Maritimes, est complètement abritée des vents du Nord.

L'hiver, sa température, comme celle de Nice et de Cannes, est la même que celle de Paris dans les mois de mai et de juin. L'été, la chaleur y est toujours tempérée par les brises de mer.

La presqu'île de Monaco est posée comme une

corbeille éclatante dans la Méditerranée. On y trouve la végétation des tropiques, la poésie des grands sites et des vastes horizons. La lumière enveloppe ce calme et riant tableau.

Monaco, en un mot, c'est le printemps perpétuel.

En regard de l'antique et curieuse ville de Monaco, dominant la baie, est placé Monte Carlo, création récente, merveilleux plateau sur lequel s'élèvent

le splendide Hôtel de Paris, le Casino et ses jardins féeriques, qui s'étendent en terrasses jusqu'à la mer, offrant les points de vue les plus pittoresques et des promenades toujours agréables au milieu des palmiers, des caroubiers, des aloès, des cactus, des camélias, des tamarins et de toute la flore d'Afrique.

SAISON D'HIVER.

Monaco occupe la première place parmi les stations hivernales du littoral de la Méditerranée, par sa position climatérique, par les distractions et les plaisirs élégants qu'il offre à ses visiteurs, et qui en font aujourd'hui le rendez-vous du monde aristocratique, le coin recherché de l'Europe voyageuse pendant l'hiver.

Le Casino de Monte Carlo offre aux étrangers les mêmes distractions que les Etablissements des bords du Rhin: théâtre-concerts, fêtes vénitienes, bals-splendides, orchestre d'élite, salle de conversation, salle de lecture, salons de jeux vastes, bien aérés. La Roulette s'y joue avec un seul zéro; le minimum est de 5 francs, le maximum de 6,000 francs. Le Trente-et-Quarante ne se joue qu'à l'or; le minimum est de 20 francs, le maximum de 12,000 francs. Tir aux pigeons installé au bas des jardins.

SAISON D'ÉTÉ.

La rade de Monaco, protégée par ses promontoires, est une des plus paisibles de la Méditerranée. Le fond de la plage, ainsi qu'à Trouville, est garni d'un sable fin d'une exquise souplesse.

Grand Hôtel des Bains sur la plage, appartements confortables, pensions pour familles à des prix modérés, cabinets élégants et bien aérés, bains d'eau douce, bains de mer chauds.

La seule rade possédant un Casino qui offre à ses hôtes, pendant l'été, les mêmes distractions et les mêmes agréments que les établissements des bords du Rhin. Salles de jeux en permanence, concerts l'après-midi et le soir, cafés somptueux, billards, etc.

A Monte Carlo, à la Condamine, aux Moulins, villas et maisons particulières pour tous les goûts et à tous les prix.